



Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
DOMAINES DE
COMPETENCES
PAR THEMES

Séance du Conseil Communautaire du 06 avril 2022 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
ENVIRONNEMENT

OBJET :
Adhésion à la
mission d'audit
énergétique
bâtiment ciblé du
SYADEN (Action
des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité
Energétique)

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Charles PAULY, Georges PECH, Bruno PERLES, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
31 mars 2022

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS. Bernard VIDAL par Georges PECH.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

07 AVR. 2022

PAR PUBLICATION
LE

07 AVR. 2022

PAR DELEGATION
LE

Signature

Procuration(s) : Isabelle SIAU à Nathalie NACCACHE, Javier DE LA CASA à Philippe GUIRAUD, Prescillia GRANIER à Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Philippe GUIRAUD, Benoit MERLIN à Christophe PRADEL, Pierre MONOD à François DEMANGEOT, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

Excusé(s) : Bernard PECH, Robert BATIGNE, Karole CAFFIER, Véronique CORROIR, Alain GALINIER, Cédric LEMOINE, Didier MAERTEN, Gérard MONDRAGON, Henri POISSON, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Giovanni ZAMAI.

Absent(s) : Dominique DUBLOIS, Gérard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Bruno POMART, Nicolas RAUZY.

Secrétaire de séance : Patrick MAUGARD.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220406-2022_074-DE



2022-074

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine intercommunal. Il précise que le SYADEN met à disposition et finance en partie, conformément à la délibération n°2020-60 du 22 septembre 2020 du comité syndical, des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics afin de contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets contraints des collectivités et établissements publics.
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

Ainsi le SYADEN propose à la Communauté de Communes de réaliser un audit énergétique sur un bâtiment ciblé et considéré comme énergivore : la médiathèque intercommunale de Castelnaudary. Les objectifs principaux pour le bâtiment audité sont les suivants :

- Chiffrer les coûts actuels des énergies consommées et leurs évolutions dans le temps ;
- Chiffrer les travaux et les scénarios de rénovation énergétique possible du bâtiment ;
- Déterminer les aides publiques mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations apportées ;
- Estimer les temps de retour sur investissement par action et par scénario de rénovation énergétique.

L'objectif de cette étude d'audit énergétique est donc de pouvoir planifier et budgéter la réalisation des travaux de rénovation énergétique. Ainsi, la collectivité s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront préconisés par l'étude. La collectivité doit notamment fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission.

La décomposition des coûts est la suivante :

Part prise en charge par le SYADEN	Part prise en charge par la collectivité
50 %	50 *

*La collectivité aura à sa charge un minimum de 50% de la prestation.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'adhérer à la mission d'audit énergétique bâtiment ciblé du SYADEN en signant la convention d'adhésion ayant pour objet de définir les dispositions de ladite mission.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de missionner le SYADEN pour réaliser un audit énergétique.

AUTORISE le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique sur la médiathèque intercommunale dans le cadre de cette mission.

DESIGNE Monsieur Cédric ECK en qualité de référent de la communauté de communes pour le suivi du projet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220406-2022_074-DE



2022-074

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 06 avril 2022

Le Président,

Philippe GREFFIER